



1

2 **Aperçu de la composante « Registres de confiance »** 3 **du CCP**

4 Statut du document : Recommandation préliminaire V1.0

5 Conformément aux [procédures opérationnelles du CCIAN](#), les recommandations
6 préliminaires sont un livrable qui sert à partager des conclusions initiales et à obtenir
7 une rétroaction à grande échelle.

8 Ce document a été préparé par le [Comité d'experts du Cadre de confiance](#)
9 [pancanadien](#) (TFEC). On s'attend à ce que le contenu de ce document soit examiné et
10 mis à jour régulièrement afin de donner suite à la rétroaction reliée à la mise en œuvre
11 opérationnelle, aux progrès technologiques, et aux changements de lois, règlements et
12 politiques. Les avis concernant les changements apportés à ce document seront
13 partagés sous la forme de communications électroniques, notamment le courriel et les
14 réseaux sociaux. Les notifications seront également consignées dans le [programme de](#)
15 [travail du Cadre de confiance pancanadien](#) (CCP).

16 Ce document est fourni « TEL QUEL » et aucun participant du CCIAN ne garantit de
17 quelque façon que ce soit, d'une manière expresse ou implicite, y compris d'une
18 manière sous-entendue, sa qualité marchande, le fait qu'il ne viole pas les droits de
19 propriété intellectuelle de tierces parties et qu'il convient à une fin particulière. Les
20 personnes désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gouvernance
21 du CCIAN sont invitées à consulter les [politiques qui régissent le CCIAN](#).

22 Droits de propriété intellectuelle : [Droits de propriété intellectuelle du CCIAN V1.0 PDF](#) |
23 © 2022

24

25

26		
27	Table des matières	
28	1. Introduction.....	3
29	2. Raison d’être, contexte et portée	3
30	2.1 Raison d’être	3
31	2.2 Contexte.....	3
32	2.3 Portée	4
33	2.3.1 Sujets inclus dans la portée.....	4
34	2.3.2 Sujets non inclus dans la portée	5
35	3. Relation avec le cadre de confiance pancanadien.....	6
36	4. Conventions	6
37	4.1 Abréviations	7
38	4.2 Termes et définitions	7
39	5. Références	9
40	6. Historique des révisions.....	10
41		

42

43

44

45

46

47

48

49 1. Introduction

50 Ce document donne un aperçu de la composante « Registres de confiance » du CCP,
51 une composante du [Cadre de confiance pancanadien](#) (CCP). Pour avoir une
52 introduction générale sur le CCP, veuillez vous référer à l'[aperçu du modèle de CCP](#),
53 lequel décrit les buts et objectifs du CCP et donne un aperçu général du CCP.

54 Chaque composante du CCP est décrite dans deux documents :

- 55 1. **Aperçu** : Il introduit le sujet de la composante. L'aperçu fournit des
56 renseignements essentiels pour comprendre les critères de conformité de la
57 composante, à savoir des définitions des termes clés, des concepts et les
58 processus de confiance qui font partie de la composante.
- 59 2. **Profil de conformité** : Il spécifie les critères de conformité utilisés pour
60 uniformiser et évaluer les éléments de confiance qui font partie de cette
61 composante.

62 Cet aperçu fournit des renseignements reliés au profil de conformité « Registres de
63 confiance » du CCP et nécessaires pour l'interpréter d'une manière uniforme.

64 2. Raison d'être, contexte et portée

65 2.1 Raison d'être

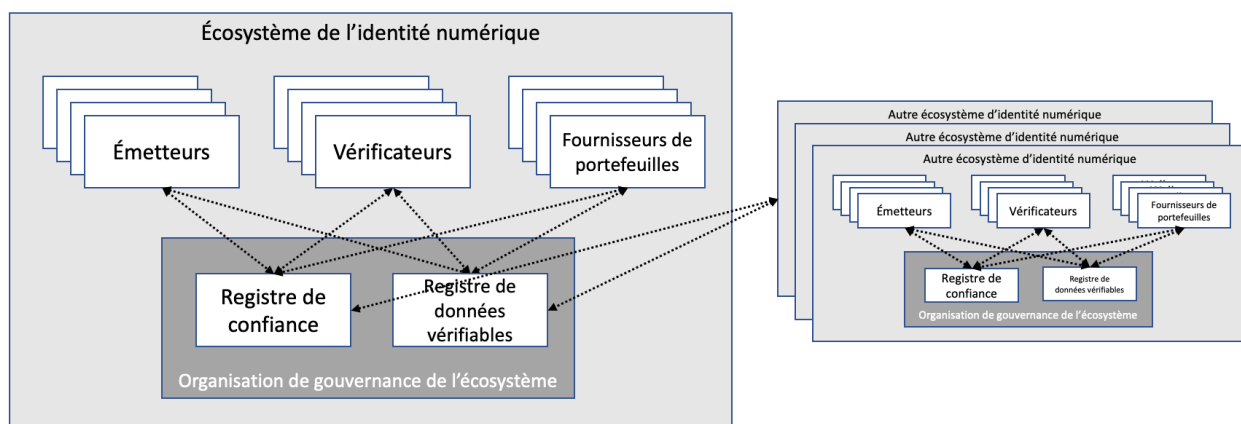
66 Un registre de confiance vise à donner aux participants d'un écosystème de l'identité
67 numérique les moyens de vérifier que les participants numériques de l'écosystème sont
68 dignes de confiance. De même qu'un vérificateur a besoin de savoir qu'il traite avec la
69 bonne personne, comme expliqué dans la [composante « Personne vérifiée »](#), et que
70 son [justificatif](#) est valide, le vérificateur et le titulaire ont besoin de savoir que
71 l'organisation qui délivre le justificatif est valide. Si un émetteur figure dans un registre
72 de confiance, cela indique aux parties intéressées (p. ex., les vérificateurs et les
73 titulaires) qu'on peut faire confiance à un émetteur en tant que fournisseur de justificatif
74 faisant autorité. Les écosystèmes d'identité numérique et leurs registres de confiance
75 associés utilisent un cadre de confiance (comme le CCP) pour déterminer la façon dont
76 les émetteurs, les vérificateurs, les titulaires et les portefeuilles numériques devraient ou
77 doivent fonctionner pour être considérés comme dignes de confiance.

78 2.2 Contexte

79 Un registre de confiance est une composante essentielle de l'architecture de l'identité
80 numérique décentralisée nouvelle et émergente. Dans une architecture décentralisée

81 (ou autosouveraine), un portefeuille numérique reçoit des justificatifs vérifiables de la
82 part d'émetteurs, après quoi il fournit des présentations de ces justificatifs aux
83 vérificateurs. Dans cette architecture, un registre de confiance fournit aux émetteurs,
84 aux vérificateurs, aux portefeuilles numériques (et à leurs titulaires humains) et aux
85 autres registres de confiance les renseignements nécessaires pour vérifier l'identité et
86 le statut des autres parties, ainsi que l'authenticité et le statut des justificatifs et des
87 présentations qu'un portefeuille numérique reçoit et présente.

88 **Remarque** : un émetteur, un vérificateur ou un fournisseur de portefeuilles peut faire
89 partie de n'importe quel écosystème de l'identité numérique.



90
91 **Fig. 1 : Écosystèmes de l'identité numérique**

92 Les registres de confiance doivent à leur tour dépendre des sources juridiques et
93 fondamentales de l'identité numérique comme les registres d'entreprises, les permis de
94 conduire et les fournisseurs de cartes de santé. D'autres composantes du CCP
95 définissent la façon dont ces sources fondamentales d'identité numérique devraient ou
96 doivent être utilisées pour enregistrer des services numériques à l'intérieur du registre
97 de confiance.

98 2.3 Portée

99 2.3.1 Sujets inclus dans la portée

- 100 • Gouvernance des registres de confiance
- 101 ○ Structure d'affaires – cadre juridique, objectifs commerciaux, frais,
102 contrats et résolution des différends.
- 103 ○ Portée de l'écosystème (émetteurs, vérificateurs, fournisseurs de
104 portefeuilles, autres registres de confiance) – types et industries de
105 services numériques soutenus par le registre.

- 106 ○ Processus de gouvernance – qui exploite le processus de gouvernance et
107 façon dont les décisions de gouvernance sont prises, communiquées et
108 appliquées.
- 109 ○ Politique et normes (cadre de confiance) – règles des services
110 numériques soutenues par le registre et pour le registre comme tel.
- 111 ● Opérations du registre de confiance
- 112 ○ Gestion de la technologie et de l'infrastructure – façon dont l'infrastructure
113 technique d'un registre de confiance devrait être gérée (voir la
114 composante [Infrastructure du CCP \(technologie et infrastructure\)](#)).
- 115 ○ Services techniques – interfaces technologiques du registre qui sont
116 fournies, schémas des inscrits, schémas des justificatifs et
117 renseignements sur le statut des justificatifs qui sont fournis par le
118 registre.
- 119 ● Gestion de l'inscription et de la certification
- 120 ○ Services de certification, de vérification et de marque de confiance –
121 processus pour s'assurer que l'inscrit se conforme aux politiques et aux
122 normes de l'écosystème.
- 123 ○ Enregistrement – façon dont les inscrits sont identifiés et
124 authentifiés/autorisés pour utiliser le registre (voir les composantes
125 [Personne vérifiée](#) et [Organisation vérifiée](#) du CCP).
- 126 ○ Certification et enregistrement de registres de confiance tiers.
- 127 ○ Processus pour suspendre ou révoquer un enregistrement.

128 **2.3.2 Sujets non inclus dans la portée**

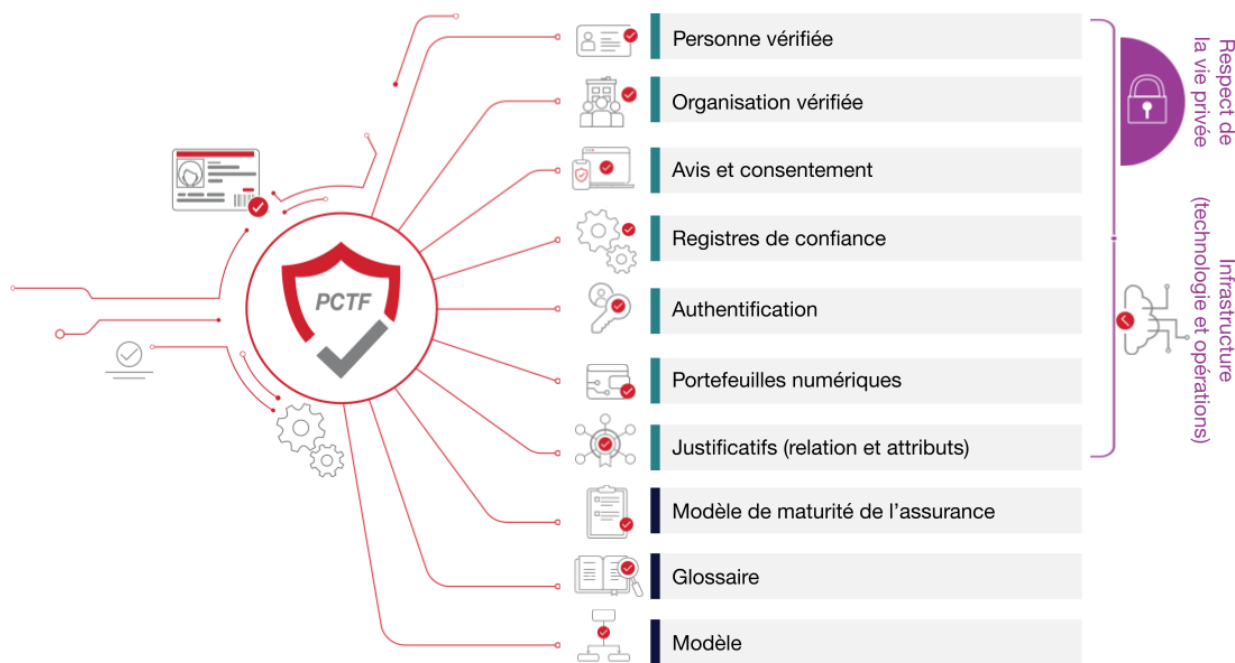
- 129 ● Cette composante ne traite pas des exigences des registres d'identité essentielle
130 dont dépendent les registres de confiance pour l'identification des identités,
131 comme les registres d'entreprises, les permis de conduire et les registres de
132 naissances.
- 133 ● Les écosystèmes de l'identité numérique peuvent limiter la portée de leur
134 adhésion à un segment particulier de l'industrie. Cette composante ne fournit pas
135 d'instructions sur la façon dont l'écosystème ou les écosystèmes pourraient
136 choisir ou limiter la portée de leur adhésion.
- 137 ● Les écosystèmes de l'identité numérique peuvent avoir des politiques qui
138 déterminent si les vérificateurs, les émetteurs, les produits des portefeuilles ou
139 d'autres registres de confiance seront inscrits dans leur registre de confiance.
140 Cette composante ne donne pas de consignes comme quoi ils devraient ou non
141 être inscrits, mais seulement qu'ils peuvent être inclus au besoin et la façon dont
142 ils devraient ou doivent être inscrits.
- 143 ● Les écosystèmes de l'identité numérique peuvent avoir des politiques qui
144 permettent (ou non) un accès en lecture anonyme au registre de confiance.
145 Cette composante ne fournit pas de consignes comme quoi ils devraient le
146 permettre ou non, mais seulement qu'un accès anonyme peut être permis
147 lorsque nécessaire.

148 3. Relation avec le cadre de confiance 149 pancanadien

150 Le CCP consiste en un ensemble de composantes modulaires ou fonctionnelles
151 pouvant être évaluées et certifiées d’une manière indépendante pour être prises en
152 considération comme composantes de confiance. Le CCP, qui tire parti d’une approche
153 pancanadienne, permet aux secteurs public et privé de collaborer pour préserver les
154 identités numériques en uniformisant les processus et les pratiques à l’échelle de
155 l’écosystème numérique canadien.

156 Cette composante fait référence à d’autres composantes du CCP pour définir la
157 technologie, les opérations et les processus de gestion attendus du registre de
158 confiance. Comme pour les autres composantes du CCP, celle-ci ne spécifie pas une
159 infrastructure technologique en particulier.

160 La figure 1 est une illustration des composantes du cadre de confiance pancanadien.



161
162 **Figure 1. Composantes du cadre de confiance pancanadien**

163 4. Conventions

164 Cette section décrit et définit les principaux termes et notions utilisés dans la
165 composante « Registres de confiance » du CCP. Ces renseignements sont fournis pour
166 assurer une utilisation et une interprétation uniformes des termes qui apparaissent dans
167 cet aperçu et dans le profil de conformité des registres de confiance du CCP.

168 **Remarques :**

- 169 • Les conventions peuvent varier entre les composantes du CCP. Les lecteurs
170 sont invités à examiner les conventions de chaque composante du CCP qu'ils
171 lisent.
- 172 • Les principaux termes et notions décrits et définis dans cette section et le
173 glossaire du CCP sont écrits avec une majuscule initiale dans tout le document.
- 174 • Il se pourrait que des liens hypertextes soient intégrés dans les versions
175 électroniques de ce document. Tous les liens étaient accessibles au moment de
176 la rédaction.

177 **4.1 Abréviations**

178 L'acronyme ci-dessous apparaît dans cet aperçu :

- 179 • **CCP** : Cadre de confiance pancanadien

180 **4.2 Termes et définitions**

- 181 • **Écosystème de l'identité numérique (aussi appelé réseau)**
 - 182 ○ Organisation officielle de participants à l'identité numérique (entités) qui
183 exploitent un registre de confiance. Comme défini dans la
184 [Recommandation finale du glossaire du CCP V1.0](#), il s'agit d'un réseau
185 interrelié pour l'échange et la vérification des renseignements d'identité
186 numérique impliquant des organisations des secteurs public et privé qui
187 se conforment à un cadre de confiance commun pour la gestion et
188 l'utilisation des identités numériques, et les sujets de ces identités
189 numériques.
- 190 • **Émetteur**
 - 191 ○ Inscrit qui fournit des justificatifs aux titulaires. Les émetteurs peuvent tenir
192 compte des renseignements provenant du registre de confiance à propos
193 du portefeuille numérique du titulaire dans une décision consistant à
194 fournir des justificatifs.
- 195 • **Entité**
 - 196 ○ Comme défini dans la [Recommandation finale du glossaire du CCP V1.0](#),
197 chose qui a une existence séparée et distincte, et qui peut être identifiée
198 dans un contexte.
- 199 • **Fournisseur de portefeuille numérique**

- 200 ○ Entité qui développe des produits de portefeuilles numériques destinés à
201 être utilisés par les titulaires. Les fournisseurs de portefeuilles numériques
202 peuvent être des émetteurs de justificatifs destinés à des portefeuilles
203 numériques pour prouver leur authenticité.
- 204 • **Gouvernance du registre de confiance (gouvernance)**
- 205 ○ Processus de gestion qui définissent la mission, les politiques, les
206 procédures et les normes d'un écosystème et de son registre de
207 confiance.
- 208 • **Inscrit**
- 209 ○ Entité qui est enregistrée dans un registre de confiance. Les inscrits sont
210 des émetteurs, des vérificateurs, des fournisseurs de portefeuilles
211 numériques et autres registres de confiance.
- 212 • **Justificatif**
- 213 ○ Un justificatif est un ensemble d'une ou de plusieurs revendications faites
214 à propos d'un sujet par un émetteur. On parle aussi de justificatifs
215 vérifiables.
- 216 • **Opérations du registre de confiance**
- 217 ○ Processus commerciaux et technologiques utilisés pour gérer le contenu
218 de l'infrastructure et de l'information du registre de confiance, ainsi que
219 pour certifier/enregistrer des entités dans le registre de confiance. Le
220 registre de confiance et ses opérations se conforment à un cadre de
221 confiance comme le CCP.
- 222 • **Partie qui inscrit**
- 223 ○ Entité (habituellement une vraie personne) qui est légalement autorisée à
224 inscrire une entité auprès d'un registre de confiance.
- 225 • **Portefeuille numérique**
- 226 ○ Un portefeuille numérique est un système de référentiel de justificatifs
227 basé sur un logiciel qui entrepose d'une manière sécuritaire des
228 renseignements pour un titulaire. Selon la nature du portefeuille, il peut
229 contenir des renseignements tels que des justificatifs, des justificatifs
230 vérifiables, des renseignements sur des paiements et/ou des mots de
231 passe. Le but d'un portefeuille est d'entreposer d'une manière sécuritaire
232 les justificatifs et/ou les attributs de l'identité, et de permettre au titulaire
233 d'assembler et de préparer des présentations vérifiables. Certains
234 portefeuilles peuvent avoir des capacités pour prouver l'identité et/ou des
235 agents pour faciliter le partage des justificatifs qu'ils gèrent.
- 236 • **Présentation**
- 237 ○ Une présentation correspond à des données qui représentent
238 habituellement une ou plusieurs revendications à propos d'un sujet, qui
239 est dérivé d'un ou de plusieurs justificatifs ou justificatifs vérifiables, ou
240 encore d'une ou de plusieurs relations acceptées ou vérifiables et
241 partagées avec un vérificateur.
- 242 • **Registre de confiance**

- 243 ○ Service numérique exploité par un réseau d'identité numérique qui fournit
244 de l'information à propos des inscrits. L'information peut être lue par des
245 personnes et/ou des machines de sorte que des personnes et des
246 services technologiques puissent prendre des décisions en connaissance
247 de cause à propos de la fiabilité des services d'un inscrit (p. ex., niveau
248 d'assurance conformément à un cadre de confiance). Le registre de
249 confiance peut inclure une composante d'un registre de données
250 vérifiables.
- 251 ● **Registre de données vérifiables**
 - 252 ○ Rôle qu'un système peut jouer en servant de médiateur dans la création
253 et la vérification des identifiants, clés et autres données pertinentes
254 comme des schémas de justificatifs vérifiables, des registres de
255 révocation, des clés publiques d'émetteurs et ainsi de suite, qui peuvent
256 être nécessaires pour utiliser des justificatifs vérifiables (à partir de W3C).
 - 257 ● **Titulaire**
 - 258 ○ Entité qui reçoit des justificatifs des émetteurs, qui les garde en sa
259 possession et qui présente des justificatifs aux vérificateurs. Les titulaires
260 utilisent les portefeuilles numériques pour recevoir, conserver et présenter
261 des justificatifs. Les portefeuilles numériques présentent aux titulaires
262 l'information provenant du registre de confiance sur les émetteurs et les
263 vérificateurs afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance
264 de cause à propos des interactions avec les émetteurs et les vérificateurs.
 - 265 ● **Vérificateur (aussi appelé partie dépendante)**
 - 266 ○ Inscrit ou entité qui reçoit des présentations de justificatifs provenant de
267 titulaires et vérifie les justificatifs en utilisant les renseignements à propos
268 des émetteurs (des justificatifs) provenant du registre de confiance.

269 5. Références

270 Cette section fournit la liste des normes, cadres, lignes directrices et registres externes,
271 et autres documents auxquels il est fait référence dans cette composante du CCP.
272 Cette composante du CCP tire parti des compétences, de l'expérience et des leçons
273 apprises d'autres organisations qui œuvrent à améliorer ce domaine, et elle a pris en
274 considération le matériel provenant des sources suivantes :

- 275 ● Trust Over IP (ToIP) [https://github.com/trustoverip/tswg-trust-registry-](https://github.com/trustoverip/tswg-trust-registry-tf/blob/main/docs/ToIP%20Trust%20Registry%20V1%20Specification.md)
276 [tf/blob/main/docs/ToIP%20Trust%20Registry%20V1%20Specification.md](https://github.com/trustoverip/tswg-trust-registry-tf/blob/main/docs/ToIP%20Trust%20Registry%20V1%20Specification.md)
- 277 ● Groupe de travail sur les justificatifs de la Decentralized Identity Foundation (DIF)
278 ● <https://trustoverip.github.io/essiflab/glossary> (<https://essif-lab.eu>)

279 **Remarque** : Le cas échéant, seul le numéro de version ou de mise à jour spécifié dans
280 ce document s'applique à cette composante du CCP.

281

6. Historique des révisions

Version	Date	Auteur(s)	Commentaire
0.01	2022-07-19	Équipe de conception des registres de confiance du CCP	Ébauche de discussion initiale créée par l'équipe de conception des registres de confiance du CCP
0.02	2022-08-22	Équipe de conception des registres de confiance du CCP	Version mise à jour pour incorporer la rétroaction de l'équipe de conception
1.0	2022-03-01	Équipe de conception des registres de confiance du CCP	Le TFEC l'approuve comme ébauche de recommandations V1.0

282